

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 1^{er} mars 2023

Direction Générale des Services – N°04.02.2023.13

Objet : NPNRU – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la construction d'un groupe scolaire - Exercice 2023 – Autorisation

Date de la convocation : 21 février 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 27

PRESENTS :

MM. Frédéric MARCHE, Fabrice BERTHOU, Mmes Mélanie DELACOUR, Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, M. Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, M. Rosario TARSIA, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

POUVOIRS :

Mme Fabienne TELLIEZ a donné pouvoir à Mme Mélanie DELACOUR.

M. David BEAUCOUSIN a donné pouvoir à M. Fabrice BERTHOU.

M. Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.

M. Philippe LEFEBVRE a donné pouvoir à M. Rosario TARSIA.

Mme Coumba SALL a donné pouvoir à Mme Hawa HAMIDOU

M. Infali DABO a donné pouvoir à Mme Sylvie OMONT.

Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.

Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à Mme Valérie HOULIER.

Mme Clélia DEM a donné pouvoir à M. Ibrahim DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Yaya SARR

RAPPORTEUR : Mélanie DELACOUR

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21.
- La délibération n°05.08.2021.21 du 06 juin 2021 portant délégation au Maire,
- L'avis du Comité d'Engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du 24 avril 2019.
- La délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2019, adoptant la Convention Pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

NPNRU - demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le groupe scolaire - Exercice 2023 - Autorisation

Date de transmission de l'acte : 06/03/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 06/03/2023

Numéro de l'acte : 04-02-2023-13 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230301-04-02-2023-13-DE

Date de décision : 01/03/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

des Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf cofinancé par l'ANRU à intervenir avec les partenaires.

- La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf cofinancé par l'ANRU signée le 10 janvier 2020.
- La convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, d'études et de réalisation signée entre la ville de Cléon et Rouen Normandie Aménagement le 3 février 2020,
- La décision du jury de désignation du lauréat du 31 janvier 2022 au profit du groupement BPLUSB ARCHITECTURES, VERDI, BATIMENT NORD DE FRANCE, VERDI PICARDIE, ESPACE LIBRE.

CONSIDERANT :

- Le plan de financement de l'opération « construction du groupe scolaire » actuellement établi au titre de la maquette financière de la convention NPNRU qui fait apparaître un montant global d'opération à hauteur de 7 288 637,79 € HT.
- Le cofinancement de l'ANRU, du Département de Seine Maritime et de la Métropole Rouen Normandie à hauteur de 65 %.
- La construction du groupe scolaire qui fait partie de la liste des catégories d'opérations subventionnables au titre de la DSIL 2023 : « projet de création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ».

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs-Feugrais, la Ville de Cléon envisage la construction d'un nouveau pôle d'équipement sur une parcelle libérée suite à la démolition de logements sociaux.

Ce pôle d'équipement accueillera plusieurs structures : un groupe scolaire, un centre socio-éducatif, un PAIO, un pôle petite enfance.

Le groupe scolaire sera composé de 13 classes, maternelles et élémentaires.

La Ville de Cléon envisage le niveau de performance énergétique suivant pour l'ensemble du pôle d'équipement :

- Bbio<Bbiomax-20%
- E3C1 voire E4C2 (avec raccordement au Réseau de Chaleur Urbain et installation de panneaux photo voltaïques en autoconsommation collective)
- Bâtiment biosourcé niveau 1
- Végétalisation de toutes les toitures
- Parcelle végétalisée à 30%

Le projet se veut également inclusif et prône la mutualisation.

L'avant-projet détaillé a été validé le 24 novembre 2022 et le permis de construire a été déposé le 20 décembre 2022.

Il est proposé de solliciter Monsieur le Préfet de Région et de Seine Maritime pour l'octroi d'une subvention au titre de la DSIL 2023 pour le projet de construction du nouveau groupe scolaire.

Il est proposé de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer cette demande auprès de Monsieur le Préfet de Région et de Seine Maritime.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le principe de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dépôt de la demande de subvention au titre de la DSIL 2023.

Pour copie conforme,

Cléon, le 1^{er} mars 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



